

Territoire  
Universitaire  
Santé  
Sarthe - Anjou - Mayenne

BILAN DU PROJET TUS 2020-2024  
AMBITIONS TUS 2025-2029



Faculté de santé Angers Avril 2025

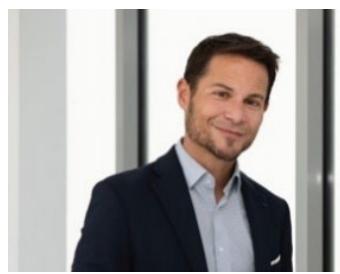
## TABLE DES MATIERES

<b>Le mot du Doyen de la Faculté de Santé :</b>	4
<b>L'AMBITION TERRITOIRE UNIVERSITAIRE DE SANTE - SARTHE ANJOU MAYENNE.....</b>	6
<b>Contexte et enjeux de l'ambition .....</b>	6
<b>Le projet Territoire Universitaire de Santé 2020 - 2024 .....</b>	7
<b>Prolonger le projet TUS : l'ambition « TUS-SAM » 2025 - 2029.....</b>	7
<b>AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES FILIERES DE SANTE ET FAVORISER L'ORIENTATION DES ÉTUDIANTS .....</b>	8
1. <b>Ambitions de l'AXE 1 .....</b>	8
2. <b>Bilan des actions menées entre 2020 – 2024 .....</b>	8
3. <b>Les actions Axe 1 proposées dans l'Ambition TUS-SAM- 2025 – 2029 .....</b>	10
4. <b>Propositions DE Critères d'évaluation pour l'axe 1 :.....</b>	10
<b>AXE 2 : FORMER LES FUTURS PROFESSIONNELS DE SANTE A L'EXERCICE SUR LE TERRITOIRE ET FAVORISER L'ATTRACTIVITE ET LA DYNAMIQUE UNIVERSITAIRE AVEC LA MISE EN PLACE D'EQUIPES ENSEIGNANTES JUNIORS-SENIORS .....</b>	11
1. <b>Ambitions de l'AXE 2 .....</b>	11
2. <b>Bilan des actions menées entre 2020 – 2024 .....</b>	12
2.1 Une organisation territoriale associée à une attractivité croissante de la subdivision d'Angers pour les futurs internes : un modèle d'excellence.....	14
2.2 Post-internat : le dispositif « assistants partagés », un tremplin vers l'installation sur le territoire, la consolidation des compétences et le renforcement des liens entre CHU et CH.....	14
2.3 Le succès du déploiement des postes hospitalo-universitaires sur les territoires .....	16
3. <b>Les actions proposées pour l'Axe 2 DANS l'Ambition TUS-SAM 2025 – 2029 .....</b>	17
4. <b>Propositions d'indicateurs à suivre pour l'Axe 2 :.....</b>	17
<b>AXE 3 : TRANSFORMER L'OFFRE DE SANTE PAR LA FORMATION MASSIVE ET L'INNOVATION POUR LES NOUVEAUX METIERS DE LA SANTE .....</b>	18
1. <b>Ambitions de l'AXE 3 .....</b>	18
2. <b>Bilan des actions menées entre 2020 – 2024 .....</b>	19
2.1 La prévention et l'interprofessionnalité au cœur de la formation .....	19
2.2 La Faculté de santé d'Angers DéVELOPPE et adapte l'offre de formation aux besoins des territoires.....	19
3. <b>Actions proposées pour l'Axe 3 dans l'Ambition TUS-SAM- 2025 – 2029 .....</b>	22
4. <b>Propositions DE Critères d'évaluation pour l'axe 3 :.....</b>	22
<b>AXE 4 : RECHERCHE ET INNOVATION EN SANTE.....</b>	23
1. <b>Ambitions de l'AXE 4 .....</b>	23
2. <b>Bilan des actions menées entre 2020 – 2024 .....</b>	23
Développer la Recherche clinique et l'innovation en santé, à l'échelle territoriale .....	23

Le réseau d'innovation SAM : Une innovation interdisciplinaire et territoriale.....	23
POPS (Préventions, Organisations et Parcours en Soins primaires) : la recherche en soins primaires.....	24
La DRCI SAM : un levier stratégique pour le développement et l'accompagnement de la recherche clinique locale	24
<b>3. Actions proposées pour de l'Axe 4 dans l'Ambition TUS-SAM- 2025 – 2029</b> .....	26
<b>4. Propositions DE Critères d'évaluation de l'AXE 4 : .....</b>	27
<b>AXE 5 : PILOTAGE, EVALUATION ETPARTENARIAT .....</b>	28
1. <b>Ambitions de l'AXE 5 .....</b>	28
2. <b>Actions proposées de l'Axe 5 .....</b>	28
3. <b>PROPOSITION DE CRITÈRES D'ÉVALUATION de l'axe 5.....</b>	28
<b>BUDGET ET ECHEANCIER.....</b>	29
1 Budget prévisionnel .....	29
2 Échéancier .....	29
<b>CONCLUSION : PLAIDOYER POUR UNE COOPÉRATION RENFORCÉE .....</b>	30
Synthèse des Bénéfices Mutuels .....	30
Invitation à s'engager .....	31

## LE MOT DU DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE :

La Faculté de Santé de l'Université d'Angers, accompagnée du CHU d'Angers, est engagée depuis une décennie dans une dynamique ambitieuse pour faire du **Territoire Universitaire de Santé (TUS)** un levier de transformation et de résorption des inégalités d'accès aux soins sur notre territoire. En consolidant les filières de formation et en créant des conditions favorables à l'installation durable des soignants, ce projet s'inscrit dans une démarche globale visant à **renforcer l'attractivité du territoire** pour les professionnels de santé et les futurs professionnels, afin de lutter contre la sous-densité médicale et d'assurer une prise en charge équitable des populations.



Un premier pilier de cette ambition repose sur la décentralisation de la **première année de santé**. Dès 2009, l'ouverture de la classe PACES (puis **PluriPASS en 2015**) au Mans, suivie en 2019 de celle à Laval, a permis de rapprocher la formation initiale des étudiants des territoires éloignés du CHU d'Angers. En offrant aux étudiants sortant du lycée, la possibilité de suivre cette année charnière à proximité de leur domicile, nous avons élargi l'accès à des publics qui, autrement, n'auraient peut-être pas envisagé des études de santé facultaires. Cette initiative a non seulement augmenté le vivier de candidats potentiels issus des zones rurales et semi-rurales, mais elle a également renforcé leur ancrage territorial dès le début de leur cursus.

Un deuxième pilier de cette politique concerne l'organisation de **parcours de stages hospitaliers et auprès d'un médecin généraliste** sur l'ensemble du territoire. Une fois intégrés aux études de santé, les étudiants bénéficient d'opportunités de formation décentralisée, leur permettant de découvrir les réalités des soins en dehors du milieu CHU. À ce jour, un tiers des étudiants effectue à un instant T un stage dans des établissements hospitaliers non universitaires ou auprès d'un médecin généraliste, répartis sur tout le territoire hémi-régional. Notre politique de répartition des **internes** et des **docteurs juniors** (avec la règle, au maximum d'un semestre au CHU) joue également un rôle central dans cette stratégie. Cette immersion leur offre une vision plus complète des pratiques médicales, tout en favorisant leur engagement futur dans ces zones. Enfin, la politique des Contrats d'Engagement de Service Public (CESP), délivrés chaque année par la Faculté de Santé et l'Agence Régionale de la Santé (ARS), constitue un autre levier essentiel pour attirer et fidéliser des étudiants et internes dans les territoires sous-dotés, en les engageant à exercer dans des zones prioritaires en contrepartie d'un soutien financier durant leur formation.

Les données issues des travaux publiés en 2024 par l'INSEE confirment que les **médecins s'installent fréquemment à proximité de leurs lieux de formation ou de naissance**. Notre stratégie, basée sur la territorialisation des études et des stages, s'inscrit ainsi parfaitement dans cette logique, en renforçant les liens entre les étudiants et leurs territoires d'origine. En parallèle, le rapport du Sénat de novembre 2024 sur la démographie médicale souligne l'importance de telles initiatives pour lutter efficacement contre les déserts médicaux.

Afin de garantir aux étudiants une offre de formation de qualité où que se déroulent leurs stages, des dispositifs innovants ont été proposés, notamment les **postes hospitalo-universitaires de territoire (chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux, maîtres de conférences associés, professeurs associés)** cofinancés par l'Université, les collectivités locales, les départements, la région et l'ARS. De même, grâce à un partenariat étroit avec l'ARS, le CHU d'Angers et les CH partenaires, des **postes d'assistants et de PH partagés** font le pont entre le CHU et le territoire, permettant une mutualisation des compétences tout en répondant aux besoins locaux.

La transformation de l'offre de soin et le développement des nouveaux métiers de santé constituent un troisième axe fort de l'Ambition TUS-SAM, qui permet à l'Université d'Angers de proposer une formation au plus près des réalités et évolutions du terrain. Depuis plusieurs années, l'engagement de l'Université d'Angers dans la **formation des infirmiers en pratique avancée (IPA)** témoigne de notre volonté de répondre aux besoins de coordination des soins et de prise en charge des pathologies chroniques. Initialement co-porté avec l'Université de Tours, Angers a su développer sa propre classe dès 2022 et poursuit cette dynamique avec le déploiement en 2025, d'une classe au Mans et à Laval, rapprochant à nouveau la formation des territoires. Ces professionnels joueront un rôle clé dans l'amélioration de l'accès aux soins dans des territoires où l'accompagnement de proximité est essentiel. Les IPA sont formés pour intervenir dans des parcours de soins complexes et pluridisciplinaires, et leur formation sur les territoires participe directement à la densification des compétences de soins en-dehors des grands centres hospitaliers.

Par ailleurs, la **recherche et l'innovation** occupent une place essentielle dans l'écosystème TUS et constituent des leviers d'attractivité pour les futurs professionnels. L'unité de recherche émergente **POPS** (Préventions, Organisations et Parcours en Soins primaires) illustre l'excellence académique en soins primaires, en associant recherche clinique et innovation pratique. À cela s'ajoute le **réseau d'innovation SAM** (Sarthe-Anjou-Mayenne, Santé Activité physique et Métiers de l'ingénierie et des sciences humaines et sociales), un modèle unique de coordination pluriprofessionnelle et territoriale, qui incarne l'approche collaborative et interdisciplinaire nécessaire à une médecine moderne et innovante. Dans cette dynamique, la création de la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation (DRCI) de territoire, portée par le CHU d'Angers, offre une structure dédiée au soutien et au développement de projets de recherche innovants, en renforçant les collaborations entre les établissements de santé et les acteurs académiques de la région.

Afin de pérenniser cet écosystème de Territoire Universitaire de Santé et amplifier son impact, il est essentiel de maintenir un soutien fort de l'ensemble des partenaires institutionnels. Les dispositifs développés dans le cadre du TUS, qu'il s'agisse de postes universitaires avancés, de postes partagés, de parcours de formation décentralisés ou d'innovations, nécessitent des financements pérennes et des engagements stratégiques renouvelés.

Cette ambition montre, au travers de son **bilan intermédiaire 2020 – 2024**, que des politiques bien pensées et portées collectivement peuvent transformer des défis en opportunités. Avec le soutien continu de la région et de l'ensemble de nos partenaires, nous poursuivrons le développement d'une offre de soins, de formation et de recherche-innovation qui répond aux besoins des territoires et contribue à faire de l'hémi-région Est des Pays de la Loire un modèle d'excellence en matière de santé publique et d'attractivité médicale.

**Pr. Cédric ANNWEILER**

Doyen de la Faculté de Santé  
Université d'Angers.

# L'AMBITION TERRITOIRE UNIVERSITAIRE DE SANTE - SARTHE ANJOU MAYENNE

## CONTEXTE ET ENJEUX DE L'AMBITION

Les inégalités de répartition territoriales des forces de santé sont un enjeu majeur de santé publique dans de nombreux pays. L'accès équitable aux soins est une préoccupation centrale pour les citoyens et représente un défi politique d'envergure. Face à cette problématique, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) <sup>1</sup> a élaboré plusieurs analyses et recommandations, plaident pour une approche multifactorielle. Ces travaux ont été approfondis par la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), qui a proposé une analyse complète de la littérature internationale. C'est dans ce cadre et sur le territoire du programme TUS que s'inscrit désormais le projet "Ambition TUS-SAM ", dont l'objectif est de répondre aux défis d'attractivité et de structuration des formations en santé sur le territoire.

L'ambition repose sur deux principes fondamentaux. Tout d'abord, il vise à territorialiser la formation, la recherche et l'innovation en santé en dépassant le cadre traditionnel des grandes villes universitaires. **L'enjeu est de transformer l'ensemble du territoire en un espace universitaire où convergent étudiants, formateurs et chercheurs, afin de répondre aux besoins locaux.** Par ailleurs, il se donne pour ambition **d'anticiper et de s'adapter aux évolutions démographiques et aux nouvelles dynamiques du secteur de la santé.** L'émergence de nouveaux métiers et la nécessité d'organisations plus flexibles en matière de prévention et de bien-être impliquent que l'université adopte une posture à la fois réactive et proactive. Pour ce faire, il est indispensable de mettre en place des outils d'analyse permettant d'identifier les besoins et les opportunités du territoire en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés.

Depuis plusieurs années la **Faculté de Santé, le CHU d'Angers et leurs partenaires, mettent leur expérience et leur savoir-faire au bénéfice d'initiatives communes vers des objectifs de réduction de l'inégalité d'accès aux soins, de transformation du système de santé, et de fidélisation des professionnels de santé.**

Tous les acteurs TUS souhaitent proposer une réponse coordonnée permettant l'universitarisation des territoires dont les objectifs sont de :

- Favoriser des parcours de formation des étudiants là où les besoins en professionnels de santé sont les plus importants,
- Attirer de jeunes médecins dans les différents territoires grâce à des postes à valence universitaire,
- Dynamiser une organisation de l'enseignement et de la recherche en santé sur les territoires.

Dans cette dynamique territoriale, **au-delà de la création de postes dans le cadre de la convention partenariale TUS initiée en 2019, l'Université d'Angers et le CHU d'Angers ont été à l'initiative de nombreux projets audacieux de transformation des études et de l'organisation universitaire et post-universitaire.** Le Campus Santé d'Angers s'est affirmé comme **un pôle innovant**, capable de répondre aux défis actuels de la santé, tout en intégrant les avancées technologiques et scientifiques dans la formation des professionnels de demain et, **ambitionne à poursuivre avec les partenaires, le développement de son territoire universitaire santé en Sarthe Anjou Mayenne.** La formation des étudiants en médecine, et plus largement en santé, constitue un enjeu stratégique majeur pour l'avenir de notre système de santé. Alors que les effectifs étudiants ne cessent de croître, les établissements de formation médicale et les collectivités locales doivent relever ensemble le défi d'offrir un cadre adapté pour former les médecins de demain tout en garantissant l'équité territoriale.

<sup>1</sup> *Remédier aux pénuries de médecins dans certaines zones géographiques. Les leçons de la littérature internationale. Les Dossiers de la DREES, n°89, décembre 2021*

## LE PROJET TERRITOIRE UNIVERSITAIRE DE SANTE 2020 - 2024

Le projet Territoire Universitaire de Santé est né de la volonté d'offrir un parcours de formation diversifié territorialement aux étudiants en médecine de la Faculté de Santé. Proposé depuis 2019 en construction commune avec le CHU d'Angers et les Centres Hospitaliers de Laval, Cholet et Le Mans, il a obtenu le soutien des collectivités territoriales (Région des Pays de la Loire, Conseils départementaux de la Mayenne, de Maine et Loire, de la Sarthe, agglomérations de Cholet, Laval, métropoles d'Angers et de Le Mans) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Pays de la Loire.

Ce plan a été expérimenté avec une **première convention cadre signée le 23 octobre 2020** permettant l'affectation des Chefs de Clinique des Universités-Assistants des Hôpitaux (CCU-AH), assistants hospitaliers universitaires (AHU) et Chefs de Clinique en Médecine Générale (CCMG), dans les territoires. Puis une **nouvelle convention cadre 22-26 a été signée afin de poursuivre** l'affectation des CCU-AH, AHU et CCMG, et prévoit la nomination de professeurs associés (PA) et maîtres de conférences associés (MCA), parmi les praticiens hospitaliers temps plein titulaires des Centre Hospitaliers, afin d'agir à un niveau plus structurel de ces établissements pour conforter la dynamique d'enseignement et de recherche de ces sites. La nomination de ces personnels est subordonnée à l'engagement d'octroi du financement nécessaire à la création du support budgétaire.

## PROLONGER LE PROJET TUS : L'AMBITION « TUS-SAM » 2025 - 2029

Comme explicité ci-dessus, depuis 2020, le soutien actif des collectivités territoriales a permis de financer la création de 23 postes universitaires, répartis sur plusieurs établissements hospitaliers du territoire. Ce renforcement de la présence d'encadrants universitaires au sein des structures de soins a facilité le développement de parcours de stages adaptés aux réalités locales. Grâce à ces avancées, un dialogue de confiance s'est instauré entre les acteurs académiques et hospitaliers, permettant de construire une méthode de travail efficace et pérenne.

Fort de cette dynamique, le projet "Ambition TUS-SAM" a pour vocation de poursuivre ce modèle de formation et d'intégration professionnelle sur l'ensemble des territoires de Sarthe, Anjou et Mayenne. Pour garantir la réussite et la pérennité de cette initiative, il est impératif de consolider les partenariats existants et de structurer un cadre de financement durable.

L'objectif est d'assurer une montée en compétence continue des professionnels de santé en formation, tout en optimisant leur insertion professionnelle sur le territoire. L'évaluation régulière des dispositifs mis en place constituera un levier essentiel pour ajuster les actions en fonction des besoins émergents et des retours des différents acteurs impliqués.

**L'ambition « TUS » 2025 – 2029 se structure autour d'un plan d'action en 5 axes :**

- **Axe 1 :** Renforcer l'attractivité des filières de santé et favoriser l'orientation des étudiants
- **Axe 2 :** Former les futurs professionnels de santé à l'exercice sur le territoire et favoriser l'attractivité et la dynamique universitaire avec la mise en place d'équipes enseignantes juniors-seniors
- **Axe 3 :** Transformer l'offre de santé par la formation massive et l'innovation pour les nouveaux métiers de la santé
- **Axe 4 :** Recherche et innovation : capitaliser sur les forces du territoire, source d'excellence pour la recherche et l'innovation en santé
- **Axe 5 :** Pilotage, Évaluation et Partenariat

## AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES FILIERES DE SANTE ET FAVORISER L'ORIENTATION DES ÉTUDIANTS

Pour contribuer à la résolution des enjeux démographiques des professions de santé, une première étape est d'agir sur le recrutement des futurs étudiants en leur assurant une orientation éclairée. Cette action sur le recrutement concerne le volume, à massifier, mais aussi la diversité des profils à la fois géographiques et sociaux. Si les études internationales ont montré que l'augmentation du nombre de professionnels de santé était un préalable à tout projet visant à corriger les inégalités territoriales, le recrutement d'étudiants issus des zones où la sous-densité est avérée, est le facteur le plus fortement associé à une chance d'installation ultérieure dans ces territoires en tension. Ainsi il a été montré qu'une scolarité collège/lycée en zone rurale est associée à une multiplication par 3 des chances d'installation en zone sous-dense à l'issue des études médicales.

Le recrutement des futurs professionnels de santé doit ainsi s'amplifier en nombre mais aussi intégrer une démarche volontariste de diversité géographique et sociale afin d'assurer une couverture homogène de la population et de ses besoins. En ce sens, la Faculté de Santé de l'Université d'Angers s'est déjà dotée des moyens d'un recrutement géographique et social diversifié dans les études de santé (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie) en multipliant les possibilités d'accès via le système PluriPASS dont les antennes ont ouvert au Mans en 2015 et à Laval en 2019. Ensuite, l'ouverture de la voie L.A.S (Licence Option Accès Santé) s'adossant à un grand nombre de licences des universités du Mans et d'Angers sur les campus d'Angers, Le Mans, Cholet et Laval, permet d'envisager un recrutement diversifié selon les objectifs attendus.

### 1. AMBITIONS DE L'AXE 1

- **Augmenter le nombre d'étudiants dans les filières de santé sur notre territoire et les accompagner** dans leurs choix d'orientation pour une réussite et un maintien dans les études en valorisant et faisant connaître les métiers de la santé, en informant les élèves des collèges et lycées sur les métiers de la santé et l'accès aux études de santé.
- **Diversifier les profils étudiants** en développant des outils d'incitation et de préparation territoriale dans les collèges et lycées pour entrer et réussir dans toutes les voies des études de santé : médecine, maïeutique, pharmacie, sciences infirmières, métiers de la réadaptation.
- Assurer la congruence entre les capacités, les aspirations des étudiants et les études en **fluidifiant les passerelles** entre les différents parcours des études de santé.

### 2. BILAN DES ACTIONS MENÉES ENTRE 2020 – 2024

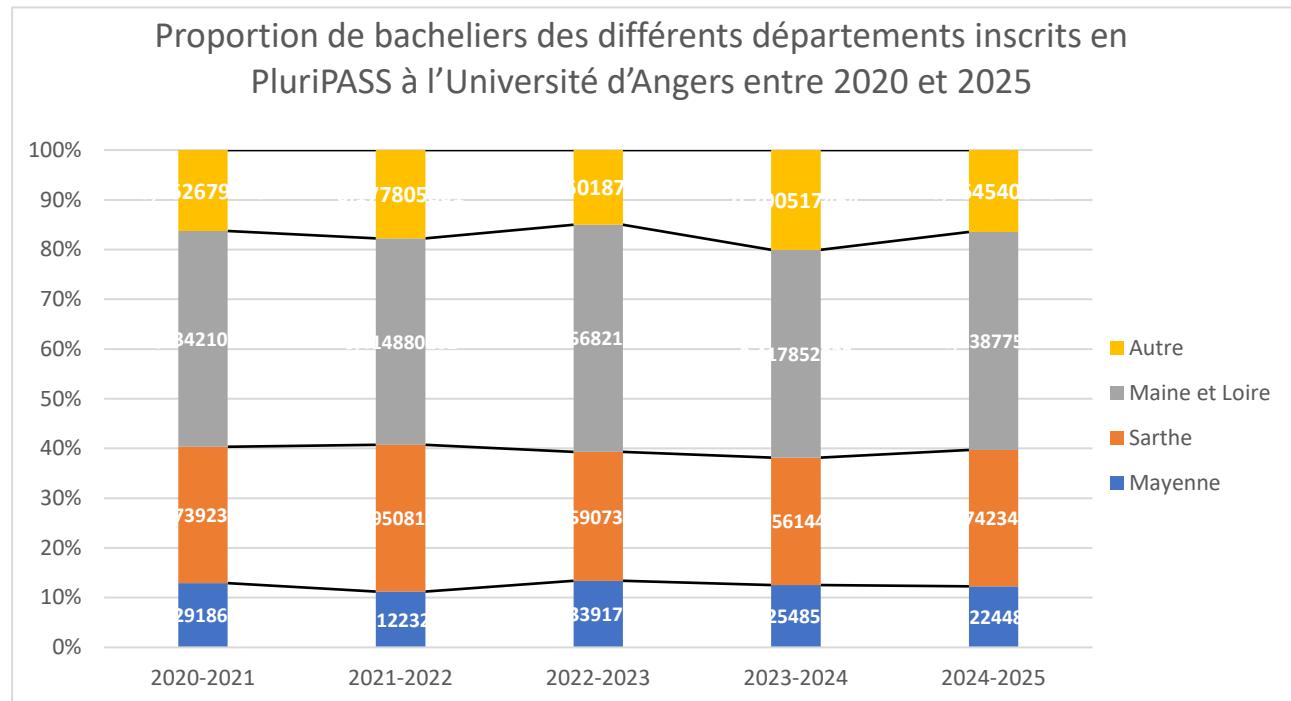
En 2020, le nombre d'étudiants inscrits dans les différentes filières de la santé (médecine, pharmacie, maïeutique, soins infirmiers, PASS, formation continue en santé) était de 5 392.

Le nombre a augmenté progressivement chaque année, atteignant **6 281 étudiants inscrits en 2023/2024**, notamment grâce aux réformes liées aux nouvelles filières d'accès (PASS et LAS) et à l'universitarisation des formations en sciences infirmières sur le territoire. (Voir annexe 1 schéma des études de santé)

Le dispositif d'accès direct en 2e ou 3e année de médecine, pharmacie ou maïeutique, dit "**Passerelles**", contribue également à la diversification des profils des futurs professionnels de santé, en permettant à des

titulaires d'un diplôme d'ingénieur, doctorat, master, et aux auxiliaires médicaux (infirmiers, kinésithérapeutes, etc.) de candidater, en vue d'intégrer ces formations.

#### Une première année de santé déployée localement pour garantir l'équité des chances



**La formation PluriPASS** (1ère année commune aux formations de santé : médecine, pharmacie, maïeutique, odontologie, Masso-kinésithérapie) proposée également au Mans et à Laval, en termes d'enseignements et d'organisation des examens, et les L.A.S (Licences avec option Accès Santé) également accessibles depuis ces villes universitaires, permettent aux lycéens, bacheliers de l'ensemble du territoire, de s'engager dans les formations de santé, au plus près de leur environnement d'origine.

Aussi, les taux de réussite en vue de l'admission en 2e année de ces formations de santé contingentées, sont équivalents pour les 3 départements (49-53-72).

Cela se confirme en 2e année des études médicales, avec une répartition équivalente entre l'origine des étudiants (département de naissance) rapportée à l'ensemble de la population, pour chacun des 3 départements 49-53-72.

La Faculté de Santé sait informer et communiquer sur les études de santé pour aller susciter des vocations au plus près des territoires.

En promouvant activement cette stratégie dans des forums et lors de journées d'information, Angers a renforcé son attractivité auprès des étudiants de tout l'hexagone.

**La Faculté de Santé d'Angers s'engage à rendre les études médicales accessibles aux jeunes issus des territoires sous-dotés en soignants.**

**Faciliter l'accès aux formations de santé.**

**Information et orientation des lycéens des zones en désert médical.**

**Déploiement d'antennes universitaires et stages en milieu rural.**

**Soutien aux étudiants issus de milieux modestes.**

**Une communication active pour informer et accompagner.**

Présente lors de forums, journées d'information et dispositifs d'orientation, la Faculté d'Angers sensibilise et encourage les jeunes à rejoindre les études de santé.

**Former localement, soigner durablement : un enjeu clé pour l'avenir de la santé en France.**

### 3. LES ACTIONS AXE 1 PROPOSEES DANS L'AMBITION TUS-SAM- 2025 – 2029

- Création d'une cellule universitaire permanente par département du territoire (Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe) dédiée à des actions dans les lycées et collèges afin de repérer, préparer et accompagner vers les études les futurs étudiants, et consolider un éventuel projet local en lien avec les collectivités territoriales. Ces missions devront faciliter l'information et l'orientation vers les métiers de la santé, de la prévention et du bien-être par l'ensemble des différentes voies offertes pour l'accès aux études de santé (LAS notamment) : soin, activité physique, prévention, management du soin/prévention. Ces missions devront largement intégrer les associations de tutorats et, de manière générale, impliquer des étudiants déjà engagés dans les cursus santé, afin que les messages entre pairs ou presque pairs puissent porter un maximum d'efficacité.
- Mise en place de campagnes de sensibilisation et d'information auprès des lycéens et étudiants et participation aux évènements partenariaux mis en place.
- Développement d'outils numériques pour faciliter l'orientation et les candidatures.
- Renforcement des dispositifs de tutorat et d'accompagnement des étudiants.
- Optimiser la capacité à suivre les études et diminuer les interruptions d'études (IFSI notamment), assurer l'intégration professionnelle en interaction avec les acteurs professionnels de son environnement (médecins libéraux, centre hospitalier ou autre structure).

### 4. PROPOSITIONS DE CRITERES D'EVALUATION POUR L'AXE 1 :

#### 4.1 INDICATEURS ACADEMIQUES

- **Taux de réussite** des étudiants dans les filières santé (médecine, pharmacie, maïeutique, soins infirmiers, kinésithérapie/ergothérapie).
- **Nombre d'étudiants inscrits** dans les formations, avec une attention particulière sur l'évolution des effectifs. Augmenter les nombres d'étudiants dans les quatre voies du cursus santé, (médecine, maïeutique, kiné et pharmacie) pour rejoindre sur 5 ans les bornes hautes des déclinaisons locales des objectifs nationaux pluriannuels :
  - 1155 étudiants en médecine / 5 ans (vs. 1075 selon les chiffres d'admission 2022, augmentation de 7,5 %)
  - 455 étudiants en pharmacie / 5 ans (vs. 425, augmentation de 7 %)
  - 169 étudiants en maïeutique / 5ans (vs. 135, augmentation de 25 %)
- **Taux de satisfaction** des étudiants concernant la qualité de l'enseignement, des infrastructures, et de l'accompagnement pédagogique.
- **Nombre d'étudiants ayant suivi des cours et formations via les plateformes numériques** (e-learning, simulations interactives).

#### 4.2 INDICATEURS D'ATTRACTIVITE

- **Évolution des candidatures** dans les différentes filières (en première année et dans les formations spécialisées).
- **Diversité des profils recrutés** : origine géographique, sociale et académique des étudiants.
- **Retours qualitatifs** des étudiants et internes sur leur expérience de formation et leurs opportunités de stage.

## AXE 2 : FORMER LES FUTURS PROFESSIONNELS DE SANTE A L'EXERCICE SUR LE TERRITOIRE ET FAVORISER L'ATTRACTIVITE ET LA DYNAMIQUE UNIVERSITAIRE AVEC LA MISE EN PLACE D'EQUIPES ENSEIGNANTES JUNIORS-SENIORS

Après le recrutement diversifié des étudiants, l'adressage des enjeux démographiques au travers de la formation des soignants passe par une action sur la répartition territoriale de l'offre de formation théorique et des parcours de stage. La réalisation d'un parcours d'étude trop centré sur une métropole universitaire ne peut que conduire à un souhait d'installation professionnelle dans ce territoire, alors qu'à l'inverse il faut placer les étudiants aux endroits où ils sont les plus attendus à terme. Les praticiens du territoire, universitaires comme assistants à temps partagés sont une opportunité pour répondre à ces défis. De plus, la diversification des parcours sur le territoire doit permettre de montrer aux futurs professionnels la qualité de la pratique, les opportunités professionnelles et également de vie sur les différents sites. En effet, le lieu de formation en particulier en 3e cycle des études médicales a une incidence forte sur cette population d'internes en médecine. Selon l'INSEE, une installation sur deux est située à moins de 43 km de l'université d'internat. C'est ainsi le cas pour le lieu d'exercice en 2019 de la moitié des médecins généralistes libéraux ayant débuté leur internat entre 2004 et 2007.

Cette modification du parcours des études doit également s'associer à une intégration renforcée des éléments de préparation aux enjeux de la santé de notre territoire : prévention, innovation, simulation en santé, délégation de tâches, management, et surtout préparation à un travail en équipe interprofessionnelle. La Faculté de Santé de l'Université d'Angers, multidisciplinaire, s'est construite dans cette ambition que former les étudiants des différentes filières avec des parcours en commun était la condition d'un travail futur en équipe. Plusieurs filières réalisent déjà des parties de scolarité commune, notamment en simulation et dans le cadre du service sanitaire.

### 1. AMBITIONS DE L'AXE 2

- **Diversifier les parcours étudiants pour favoriser l'implantation de professionnels sur le territoire.**
- **Recruter des formateurs universitaires pour encadrer et structurer l'enseignement.**
- Délocaliser l'ingénierie de formation pour garantir un **accès équitable** à l'éducation médicale.
- Favoriser la **mobilité géographique** des étudiants et enseignants.
- **Augmenter le nombre de sites de formation universitaires.**
- Intégrer des formations aux **enjeux actuels de la santé**.
- Organiser des **parcours d'immersion en partenariat** avec CH/CHU/ambulatoire.
- Développer des formations **hybrides**.
- Créer de **nouvelles antennes universitaires** en zones sous-dotées.
- **Renforcer l'organisation des stages en milieu rural et en structures de soins primaires.**
- **Permettre à des étudiants de se créer un réseau professionnel dans les territoires en besoin.**
- **Favoriser l'installation des médecins dans les zones en besoin.**

## 2. BILAN DES ACTIONS MENEES ENTRE 2020 – 2024

### UNE FORMATION PRATIQUE ACCESSIBLE ET CONVAINCANTE SUR TOUT LE TERRITOIRE « TUS »

L'augmentation des effectifs en médecine est une réponse aux besoins grandissants de personnels de santé sur le territoire national, en particulier dans les zones sous-dotées. Depuis 2015, la Faculté de Santé a augmenté de plus de 30% les effectifs d'étudiants acceptés chaque année en médecine. Avec des promotions atteignant aujourd'hui pour le second cycle environ 220 étudiants par année à Angers, soit près de 860 étudiants en stage simultanément (de la 3e à la 6e année), et plus de 1 000 internes en troisième cycle, la demande en terrains de stage est en constante augmentation. La répartition des stages au-delà du CHU est donc une nécessité absolue pour répondre à cette croissance, en plus d'offrir aux étudiants une grande diversité de stages décentralisés en-dehors du CHU et des approches différentes et complémentaires de la pratique médicale.

En multipliant les lieux de stage dans des zones rurales ou périurbaines, elle permet en plus aux étudiants de découvrir et de s'intéresser à ces territoires, renforçant ainsi leur attractivité.

Depuis la signature du contrat T.U.S, l'Université a su créer des parcours de formation sur l'ensemble du territoire de la Faculté de Santé, **+ 4% de stages de 2ème cycle en Sarthe et + 3% de stages de 2ème cycle en Mayenne.**

**Cependant, cette stratégie suppose un accompagnement pédagogique et logistique pour garantir que la formation reste homogène et de qualité équivalente à celle des Centres Hospitaliers Universitaires.**

Dans la dynamique de territorialisation de l'offre de formation de la faculté, le nombre d'étudiants de second cycle affecté dans des stages en dehors du Maine-et-Loire a augmenté entre 2019 et 2023, passant de 89% des stages de l'année réalisés au CHU à 82%, avec une hausse répartie entre la Sarthe (de 9 à 13%) et la Mayenne (2 à 5%). Ces chiffres se confirment également dans les stages en établissement de santé, avec 78% de terrains de stage au CHU en 2019 contre 73% en 2023. Toute cette dynamique prend corps en parallèle d'une augmentation du nombre total d'étudiants en médecine, et donc une augmentation importante en valeur absolue du nombre d'étudiants dans les territoires. En 2019, 54 stages étaient proposés dans un établissement de santé Mayennais et 198 en Sarthe, contre 78 et 263 en 2023. En médecine générale, les stages de second cycle chez le praticien sont passés de 1% à 9% en Mayenne entre 2019 et 2023, avec une stabilité relative en Sarthe (17 et 16%).

**Des parcours qui séduisent malgré des freins :** Ces stages hors CHU sont par ailleurs particulièrement appréciés des étudiants. Sondés en décembre 2024, les étudiants en stage en dehors du CHU sur la période soulignent pour moitié d'entre eux la proximité avec les praticiens et l'encadrement personnalisé que leur apportent ces stages. Ils sont 63% à estimer que ces stages leur permettent de développer davantage leur compétence d'autonomie mais aussi de réalisation d'examen clinique. Si un nombre important d'étudiants souligne les difficultés logistiques derrière ces stages (transport, hébergement), **74% recommanderaient ces stages sans réserve**, et 24% sous couvert d'amélioration de ces volets logistiques. Enfin, à l'issue de ce stage, 47% des répondants déclarent envisager de s'installer plus tard dans un centre hospitalier ou un cabinet en milieu rural ou semi-rural, confortant les résultats de l'étude de l'INSEE de 2024 (carte indiquant la proportion de médecins généralistes libéraux ayant commencé l'internat entre 2004 et 2007 nés dans la région où ils exercent, en 2019.)

À Angers, environ 30 % des étudiants ayant effectué leurs six premières années de formation choisissent de poursuivre leur 3<sup>e</sup> cycle dans la subdivision d'Angers, soit environ 60 étudiants sur une promotion de 200, dont la majorité (2/3) s'oriente vers la médecine générale. Cela signifie que 75 % des internes de la subdivision d'Angers (220 à 260 internes chaque année) viennent d'autres régions. Pendant leur formation, ils découvrent les terrains de stage des trois départements (Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe) grâce à une mobilité semestrielle.

L'activité du Département Universitaire de Médecine Générale (DUMG) matérialise aussi l'engagement à accompagner ces parcours au travers du territoire, se **déployant sur tout le territoire SAM. Parmi les 14 enseignants-chercheurs du DUMG, 7 exercent en Sarthe et Mayenne.** Ceci permet que des enseignements facultaires et des soutenances de thèse aient lieu chaque année en Sarthe et en Mayenne. Plus largement, le DUMG collabore avec 369 Maitres de stage universitaires (MSU) pour accueillir les internes en stage de médecine générale de niveau 1, de niveau 2 ou dédiés à la santé de la femme et de l'enfant. Ces MSU sont répartis sur tout le territoire SAM, avec (chiffres 2023) : 159 (43%) en Maine-et-Loire, 117 (32%) en Sarthe et 93 (25%) en Mayenne, **ce qui sur représente largement la Sarthe et la Mayenne en regard de l'offre de soins médicale dans ces départements.**

## 2.1 UNE ORGANISATION TERRITORIALE ASSOCIEE A UNE ATTRACTIVITE CROISSANTE DE LA SUBDIVISION D'ANGERS POUR LES FUTURS INTERNES : UN MODELE D'EXCELLENCE

Les étudiants bénéficient de partenariats avec plusieurs centres hospitaliers, non seulement à Angers mais aussi dans des territoires proches comme Le Mans, Laval, Cholet, Saumur, Haut-Anjou, Nord-Mayenne... ce qui garantit un accès large et diversifié aux pratiques hospitalières. Ces stages favorisent une insertion rapide dans des équipes cliniques et permettent une mise en pratique régulière des acquis théoriques.

Angers montre qu'une stratégie réfléchie, combinant ambition pédagogique et ancrage territorial, peut transformer une subdivision en véritable pôle d'attractivité, contribuant au rayonnement national de la Faculté de Santé et au service de la santé publique. Cela est particulièrement visible quand on s'intéresse à l'attractivité du site dans les choix de spécialité et de faculté des futurs internes à l'issue de leurs Examens Classants Nationaux (ECN).

Depuis une décennie, la subdivision d'Angers se distingue par une attractivité croissante auprès des futurs internes, comme l'illustre clairement l'indicateur d'attractivité. Cet indicateur, basé sur le ratio entre le nombre d'étudiants issus du dernier quartile de classement (Q4) et ceux issus du premier quartile (Q1) aux ECN, met en lumière une transformation significative : en 2014, le nombre d'internes issus de Q4 était trois fois supérieur à celui de Q1. En 2023, cette tendance s'est inversée, et Angers attire désormais davantage d'étudiants du premier quartile, témoignant d'un gain indéniable en attractivité.

### **Une dynamique positive à contre-courant des tendances nationales :**

Alors que des centres historiquement prestigieux, tels que Paris, voient leur attractivité décroître, la subdivision d'Angers affiche une progression continue. Paris, bien qu'étant toujours prisée, connaît une érosion de son ratio Q1/Q4, reflétant une baisse relative d'attractivité auprès des mieux classés. À l'inverse, Angers a su s'imposer comme une destination de choix pour les internes, rivalisant désormais avec les plus grandes subdivisions grâce à des atouts mis en valeur de manière stratégique. Ainsi l'attractivité des études de 3<sup>ème</sup> cycle sur le territoire Sarthe Anjou Mayenne est en progression.

**Un maillage territorial fort : en offrant des stages de qualité dans des établissements variés, hospitaliers et ambulatoires, répartis sur tout le territoire, Angers a su répondre aux attentes des étudiants souhaitant une formation diversifiée et immersive. La délocalisation des stages d'externes et d'internes, permise par les nominations d'hospitalo-universitaires TUS hors CHU, en complément de la dynamique de praticiens à temps partagé entre le CHU et les établissements du territoire, a pour finalité de leur faire découvrir et apprécier l'exercice médical sur le territoire et d'envisager de s'y installer *in fine*.**

## 2.2 POST-INTERNAT : LE DISPOSITIF « ASSISTANTS PARTAGES », UN TREMPLIN VERS L'INSTALLATION SUR LE TERRITOIRE, LA CONSOLIDATION DES COMPETENCES ET LE RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE CHU ET CH

Les pouvoirs publics encouragent l'exercice partagé entre CH et CHU des jeunes médecins pour leur première expérience professionnelle. L'objectif est de permettre à des jeunes praticiens de consolider leur formation médicale, d'ancrer leur exercice au sein d'un territoire de santé et de favoriser le rapprochement des CHU et des CH.

À partir de 2009, des financements dédiés ont été délégués aux ARS, destinés à soutenir la mise en œuvre de ces postes partagés, en finançant la part de la rémunération CHU. L'ARS des Pays de la Loire a particulièrement développé ce dispositif, en soutenant ces postes au-delà des crédits nationaux délégués, en investissant une part de son fonds intervention régional en appui du dispositif.

Chaque année depuis lors, un appel à projets de postes partagés est adressé aux CHU, afin de promouvoir les projets de postes venant soit consolider des spécialités en déficit démographique sur la région, soit proposer des projets d'installations futures dans les CH de proximité.

En 2018, le dispositif s'est enrichi d'un volet destiné aux assistants spécialistes ambulatoires destinés à renforcer le lien ville-hôpital et à accompagner la construction de nouveaux parcours professionnels en ambulatoire.

Le bilan tiré de ce dispositif est particulièrement remarquable : la première vague en 2009 a concerné 11 postes d'assistants ; la seizième vague en 2024 a concerné 35 assistants sur l'hémi-région Est. En 15 ans d'existence, ce sont 244 jeunes praticiens qui ont bénéficié de ce dispositif au sein de 19 établissements du territoire.

Au titre des 14 premières vagues, dont on peut mesurer l'effet sur l'implantation territoriale, le dispositif a permis d'ancrer 153 des médecins concernés (sur 193) au sein de la région des Pays de la Loire.

Région	Département de destination	Nombre de médecins	Pourcentage
Hémirégion Est	49	97	50,3%
	53	24	12,4%
	72	24	12,4%
Hémirégion Ouest	44	7	3,6%
	85	1	0,5%
	HORS REGION	32	16,6%
	?	8	4,1%
<b>Total général</b>	<b>193</b>	<b>1</b>	

**Implantation finale des assistants temps partagés pour laquelle l'information est disponible (département des Pays de la Loire ou hors région) - Vagues 2009-2011 à 2022-2024)**

Le CHU d'Angers a fait de ce dispositif la base d'une stratégie territoriale portée par les projets médicaux de service, complétant ces implantations par la construction de postes de titulaires (hospitaliers ou hospitalo-universitaires) partagés entre les établissements, créant des filières de prise en charge de patients dans certaines spécialités : plus d'une centaine de médecins titulaires exercent à temps partagés entre le CHU et les établissements du territoire.

- **Une stratégie d'équipes hospitalières territoriales** portée par le CHU complète et conforte la création de postes hospitalo-universitaires de territoire,
- **Ces dispositifs coordonnés ont plusieurs intérêts :**
  - Favoriser la présence d'internes et d'étudiants sur le territoire ;
  - Proposer à la population des consultations d'expertise avancées ;
  - Consolider l'accès aux soins en participant à la reconstruction de services de spécialités sur le territoire.

---

## 2.3 LE SUCCES DU DEPLOIEMENT DES POSTES HOSPITALO-UNIVERSITAIRES SUR LES TERRITOIRES

Dans le cadre du projet Territoire Universitaire de Santé et avec le soutien des collectivités territoriales, 23 postes universitaires ont pu être financés depuis 2020 : 14 postes de Chefs de Clinique des Universités - Assistants des Hôpitaux (CCU-AH), 4 postes de Professeurs Associés (PA), 1 poste de Chef de clinique Médecine Générale (CCMG) et 4 postes de Maîtres de conférences Associés (MCA) ayant tous pris leur fonction en dehors du CHU. La présence d'encadrants universitaires sur de multiples structures de soins a permis d'y développer les parcours de stages : 30 % des étudiants hospitaliers en médecine de la Faculté de Santé sont maintenant en stage hors CHU à un instant T, 13 % des internes sont en stage en Mayenne et 27 % en Sarthe. (Annexe 2)

Ce projet innovant contractualisé avec la mise en œuvre de la convention cadre TUS a permis de développer un dialogue de confiance et une méthode de travail efficace avec tous les acteurs engagés. Les collectivités ont pu exprimer le besoin d'avoir des indicateurs et une évaluation qualitative et quantitative.

La Faculté de Santé a ainsi interrogé les médecins qui ont bénéficié de ce dispositif expérimental au travers d'une enquête entre septembre et novembre 2024.

12 médecins ont répondu à l'enquête, parmi lesquels 8 CCU-AH, 3 MCA et 1 PA. La moitié des répondants étaient en poste au centre hospitalier du Mans, 2 au centre hospitalier de Laval, 3 dans le Maine-et-Loire et 1 à l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire.

Cette enquête a montré qu'un médecin en poste « TUS » réalise en moyenne 42,2 gardes par an dans son établissement d'affectation, supervise 12 à 30 lits sur le plan médical et réalise entre 300 et 1000 consultations annuelles. Le déploiement de ces postes a permis la mise en place de 7 protocoles innovants dans des CH du territoire tels que la réalisation d'injection de toxines botuliques pour les douleurs neuropathiques en Mayenne, la réalisation de biopsies hépatiques par voie trans jugulaire à Cholet ou encore le développement de la dialyse incrémentale au Mans.

En parallèle de leur contribution précieuse à l'amélioration de l'offre de soins sur le territoire, les praticiens en postes universitaires participent à l'enseignement aux étudiants en médecine et plus largement en santé, permettant ainsi des parcours de formation décentralisés et une augmentation du nombre d'étudiants accueillis dans les établissements autres que le CHU. Les praticiens ayant répondu à l'enquête réalisent en moyenne 45,4 heures de cours sur leur site d'exercice par an, et 77,1 heures à la Faculté. Ils encadrent en moyenne 16 étudiants de second cycle par an, et ont dirigé au total 25 thèses et 16 mémoires.

Par ailleurs, le TUS s'avère être un succès en matière d'implantation territoriale, puisque sur les 13 médecins ayant achevé leur contrat TUS, 12 ont choisi de s'installer durablement sur notre territoire.

### **3. LES ACTIONS PROPOSEES POUR L'AXE 2 DANS L'AMBITION TUS-SAM 2025 – 2029**

- Poursuivre le recrutement d'enseignants associés (CCU-AH, MCA et PA)
- Poursuivre la professionnalisation des processus de recrutement (commission des carrières territoriale / bilans intermédiaires / comité de suivi / instances de recrutement au sein des centres hospitaliers...).
- Mettre en place un mentorat et tutorat pour soutenir la mobilité des étudiants.
- Organiser des parcours d'immersion en partenariat avec CH/CHU/ambulatoire.
- Création de terrains de stage en unité mobile de soins comme La Région A vos soins ou le Médibus (Région / Département de la Sarthe).
- Renforcer l'organisation des stages en milieu rural et en structures de soins primaires.

### **4. PROPOSITIONS D'INDICATEURS A SUIVRE POUR L'AXE 2 :**

#### **INDICATEURS ACADEMIQUES**

- Taux de réussite et de maintien en formation.
- Taux de satisfaction des étudiants.
- Nombre de recrutements d'enseignants-chercheurs.
- Nombre d'étudiants s'installant sur les territoires en tension.

#### **INDICATEURS DE RECHERCHE ET COLLABORATION**

- Nombre de projets interdisciplinaires et financements obtenus.
- Suivi du parcours étudiant jusqu'à son installation.
- Enquêtes des HU sur leur bilan d'activités lors de leur contrat TUS.
- Mise en place de groupe de travail et participation des acteurs.
- Bilans réguliers auprès des centres hospitaliers et étudiants.

## AXE 3 : TRANSFORMER L'OFFRE DE SANTE PAR LA FORMATION MASSIVE ET L'INNOVATION POUR LES NOUVEAUX METIERS DE LA SANTE

La situation démographique des professions de santé et les projections actuelles montrent clairement que le système de santé ne pourra pas assurer une offre suffisante pour répondre à la demande de la population s'il reste sur sa modalité d'organisation actuelle. Le système de santé doit donc permettre à chaque professionnel d'atteindre une efficience maximale en lui permettant de réaliser uniquement les tâches pour lesquelles il a une valeur ajoutée et qu'il est le seul à pouvoir apporter. Le rapport "Métiers en 2030" établi par France Stratégie évoque que, entre 2019 et 2030, 410 000 postes de médecins, infirmiers, professions paramédicales, aides à domicile et aides-soignants seraient créés. Mais il reste des champs de santé non couverts par les professionnels de santé qui sont indiscutables en termes d'impact sur la population (prévention, activité physique, éducateurs et médiateurs santé...) et qui doivent donner lieu à de nouveaux types d'emploi et de formation.

Certains de ces "nouveaux métiers" existent déjà : pratique avancée en soins infirmiers, assistants médicaux, éducateur en activité physique adaptée et leur formation doit être "massifiée". D'autres métiers doivent se créer en interaction constante entre formation et emploi.

Ces nouveaux métiers sont pour la plupart des métiers à l'interface de plusieurs professions de santé déjà en place en se présentant comme facilitateurs du travail de ces professionnels. Ils vont nécessiter de multiples compétences : santé, psychologie sociale, économie, management... Leur formation et la réflexion autour de leur emploi va donc requérir l'intervention de nombreuses composantes universitaires et professionnelles. La formation à ces nouveaux métiers devra se faire idéalement avec une diversité de cursus : formation initiale et en formation professionnelle. Ces formations devront favoriser les dispositifs d'alternance.

### 1. AMBITIONS DE L'AXE 3

- Former davantage d'étudiants aux nouvelles compétences en santé.
- Favoriser l'intégration interprofessionnelle des formations.
- Répondre aux besoins émergents en soins et coordination médicale.
- Développer les formations en pratique avancée et en pharmacie.
- Construire des offres de formation continue pour les nouveaux métiers de la santé.
- Intégrer les innovations médicales aux programmes de formation.
- Structurer une interaction entre universités et professionnels de santé.
- Développer la télémédecine pour améliorer l'accès aux soins.

## 2. BILAN DES ACTIONS MENEES ENTRE 2020 – 2024

### 2.1 LA PREVENTION ET L'INTERPROFESSIONNALITE AU CŒUR DE LA FORMATION

Depuis 2018, la Faculté de Santé coordonne le déploiement du **service sanitaire**, une initiative nationale visant à former les étudiants en santé tout en sensibilisant les populations vulnérables aux enjeux de santé. Ce programme repose sur le concept de “service learning”, qui associe apprentissage interprofessionnel et engagement communautaire.

Chaque année, plus de 1 000 étudiants issus de diverses filières (médecine, pharmacie, maïeutique, soins infirmiers, kinésithérapie, ergothérapie) interviennent dans les départements de la Mayenne, de la Sarthe et du Maine-et-Loire. En 2023-2024, dans le seul département du Maine-et-Loire, 461 étudiants ont mené des actions de prévention auprès de 12 500 bénéficiaires dans 102 établissements scolaires et structures médico-sociales. Ces interventions ciblent les publics fragiles : personnes en précarité, handicapées, âgées ou encore mineurs non accompagnés.

Pour garantir une couverture territoriale et encourager l'interprofessionnalité, la Faculté déploie chaque année des étudiants en médecine et en pharmacie dans les départements voisins. En 2023, 60 étudiants en médecine et 23 en pharmacie ont été affectés en Sarthe et en Mayenne, contre seulement 20 en 2021. Ces efforts sont soutenus par l'Agence Régionale de Santé et par une collaboration étroite avec les collectivités locales, les services de l'État et les institutions médico-sociales. La politique de prévention, et l'implication de tous les acteurs dans cette dernière, devient alors à la fois un objectif d'amélioration de l'état de santé des ligériens, de leur bien-être, mais aussi un enjeu de réduction des inégalités de santé.

**Cette trajectoire positive démontre la capacité d'Angers à répondre aux attentes des futurs soignants, tout en déployant une formation interprofessionnelle à l'échelle de toute l'hémi-région. La faculté, par ses efforts constants, contribue à répondre aux défis de la démographie médicale et à garantir un maillage sanitaire de qualité dans les Pays de la Loire.**

### 2.2 LA FACULTE DE SANTE D'ANGERS DEVELOPPE ET ADAPTE L'OFFRE DE FORMATION AUX BESOINS DES TERRITOIRES

#### FORMATION INTERPROFESSIONNELLE ET COLLABORATIONS

Dès 2015, Angers a été précurseur en créant une Faculté de Santé unique, regroupant les anciennes facultés de médecine et de pharmacie puis intégrant progressivement l'école de maïeutique, les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du département de Maine et Loire ainsi que l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) et l'Institut de Formation en Ergothérapie (IFE) de Laval. Cette structuration innovante permet une vision à 360° des formations en santé, en favorisant la complémentarité des cursus et la transversalité des enseignements. Elle répond aux évolutions des compétences des professionnels et aux nouvelles exigences du travail interprofessionnel. L'universitarisation des formations paramédicales et la mutualisation des savoirs renforcent la cohérence des apprentissages, la qualité de la recherche et l'efficience des soins. Grâce à cette approche intégrée, la Faculté de Santé d'Angers forme des professionnels compétents et interconnectés, offrant un atout majeur pour le territoire et son offre de soins.

---

## INNOVER AU TRAVERS DU DEVELOPPEMENT DE LA SIMULATION EN SANTE

Dans le contexte de l'universitarisation des formations en santé sur les territoires, le développement de la simulation constitue un levier stratégique majeur pour garantir une formation de qualité, homogène et accessible à tous les étudiants en santé, qu'ils soient en médecine, pharmacie, maïeutique, soins infirmiers, kinésithérapie ou ergothérapie.

L'investissement en simulation sur les territoires de santé, couplé à la formation de référents locaux, permet

- D'assurer la continuité et l'exigence universitaire sur l'ensemble des sites de formation ;
- De sécuriser les parcours étudiants dans des environnements de stage parfois éloignés ou sous-dotés ;
- De renforcer l'ancrage des équipes pédagogiques et des professionnels de santé dans leur territoire ;
- De favoriser l'interprofessionnalité en contexte réel, au plus près des organisations locales de soins.

En tant qu'outil de maillage pédagogique, la simulation répond pleinement aux objectifs du programme TUS : **former mieux, partout, avec les acteurs du territoire, dans une logique d'équité, d'attractivité et d'innovation. En ce sens, elle est un outil puissant d'équité territoriale et de cohérence universitaire.**

---

## LICENCE SCIENCES POUR LA SANTE – MENTION SCIENCES INFIRMIERES

La Faculté d'Angers propose une licence en partenariat avec plusieurs IFSI (Angers, Cholet, Saumur et Le Mans). La création en janvier 2019 d'un département de sciences infirmières (DESI) au sein de la Faculté de Santé résulte de la maturité des échanges entre la Faculté de Santé et les IFSI du Maine-et-Loire à travers leurs actions communes. Cette structure d'échanges pédagogiques interprofessionnelle favorise le développement d'une politique de recherche en soins infirmiers sur le territoire.

Cette formation, fondée sur l'Evidence-Based Nursing, prépare des infirmiers compétents, autonomes et aptes à intégrer de nouveaux savoirs dans un esprit interprofessionnel. Elle répond aux besoins spécifiques des territoires, notamment en formant des professionnels capables de travailler dans les zones sous-dotées.

En 2024, 166 étudiants (108 pour Angers et 58 pour Cholet) ont ainsi été les premiers diplômés de la Licence de Sciences Infirmières.

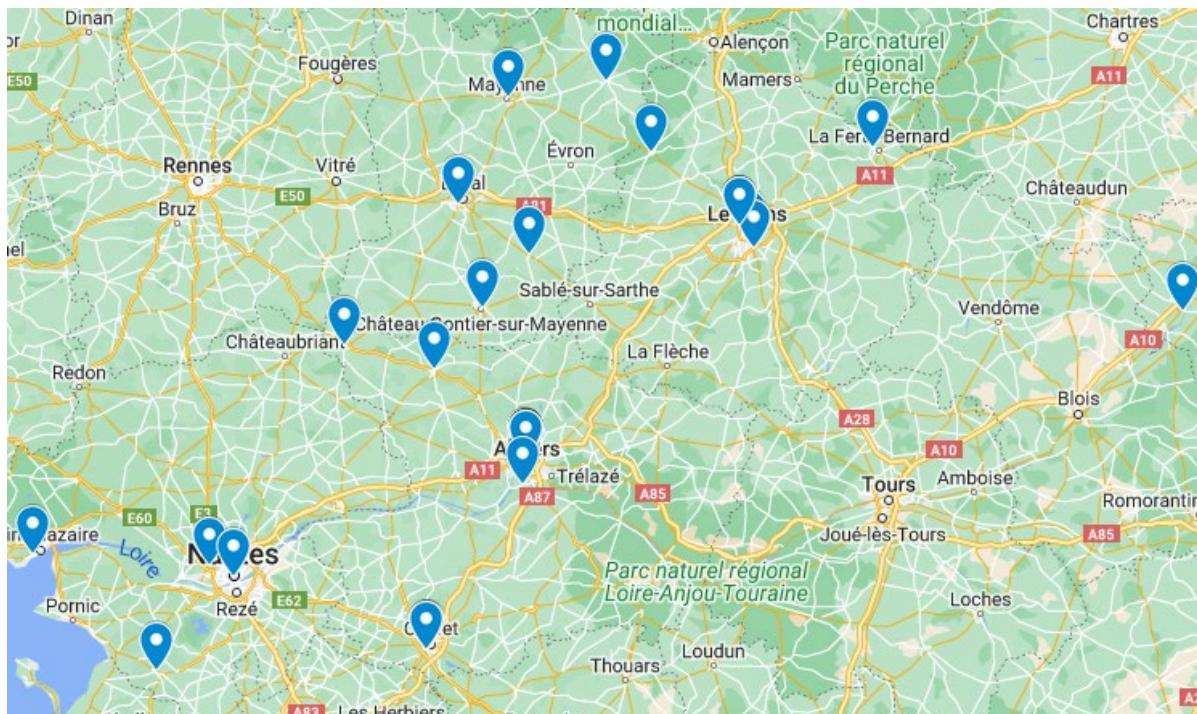
---

## DIPLOME D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE (DIPA)

Le Diplôme d'Infirmier en Pratique Avancée, lancé en 2019 en collaboration avec l'Université de Tours, concourt à la résolution du problème des sous-densités médicales. Former des Infirmiers en Pratique Avancée (IPA) permet de libérer du temps médical en assurant le suivi des pathologies chroniques. Leur rôle améliore l'accès aux soins et la coordination interprofessionnelle, notamment en milieu rural et en zones sous-dotées. Les IPA renforcent la prévention et l'éducation thérapeutique, contribuant ainsi à améliorer les soins. Leur formation est donc essentielle pour assurer un maillage territorial efficace. Nous formons à Angers 20 IPA par an (formation étalée sur 2 ans, soit 40 IPA en formation simultanément). La pratique avancée infirmière est une réponse immédiate à cet enjeu de l'accès aux soins pour les populations concernées. La formation à cette pratique a été confiée aux universités par le décret 2018-633 du 18 juillet 2018. L'ouverture de ces formations par notre université relève de notre responsabilité sociale, elle a le soutien sans réserve de l'ARS des Pays de Loire.

L'ouverture prévue en 2025 de formations pour infirmiers en Pratique Avancée (IPA) au Mans et à Laval témoigne d'une volonté d'adapter l'offre de formation aux besoins territoriaux. Les IPA, en répondant aux besoins de coordination des soins et de prise en charge des pathologies chroniques, jouent un rôle crucial dans la réduction des déserts médicaux.

#### **Cartographie des stages IPA en 2024/2025**



#### **DEUST PREPARATEUR EN PHARMACIE**

L'ensemble des acteurs de la pharmacie, en particulier les préparateurs en pharmacie et les pharmaciens d'officine, est aujourd'hui unanime pour reconnaître que la formation des préparateurs en pharmacie par un brevet professionnel n'est plus adaptée en regard des compétences requises du fait de l'évolution des pratiques et des missions officinales.

À cet effet, le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a souhaité mettre en place une expérimentation portant sur la création d'un Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST) Préparateur- Technicien en pharmacie. Ce DEUST a été accrédité pour l'Université d'Angers (2021-2028).

L'Université d'Angers a décidé de mettre en œuvre cette formation en alternance avec la CCI de Maine-et-Loire, la CCI de la Sarthe et l'URMA Pays de la Loire.

Les objectifs sont de former le candidat pour qu'il devienne un professionnel reconnu qui veille à la compréhension des ordonnances et à l'absence d'interactions médicamenteuses, tout en ayant un rôle d'écoute et de conseil.

**En réunissant différents départements de santé, la faculté peut favoriser une formation interdisciplinaire. Les étudiants des différents domaines apprennent à travailler ensemble, ce qui reflète les environnements cliniques réels où médecins, sage-femmes, kinésithérapeutes et infirmiers doivent collaborer. Ce type de formation renforce le travail d'équipe et améliore la qualité des soins dispensés.**

### 3. ACTIONS PROPOSEES POUR L'AXE 3 DANS L'AMBITION TUS-SAM- 2025 – 2029

- Augmenter massivement les capacités de formation Infirmiers en Pratique Avancée (IPA) en ouvrant une classe au Mans et Laval en déclinaison de l'offre sur le site d'Angers.
- Augmenter le nombre d'IDE (Infirmiers Diplômés d'Etat) capables de s'engager dans les études avec un projet professionnel IPA en développant les outils d'accompagnement au plus près du terrain en interaction avec les acteurs du terrain (médecin généraliste, CH...) et en favorisant le suivi de la formation par les IDE libéraux.
- Créer une cellule d'accompagnement individualisé vers le Diplôme d'Etat d'Infirmier de Pratique Avancée (DEIPA) proposé aux IDE du territoire pour la préparation de leur projet.
- Poursuivre le déploiement du nombre d'apprenants pour la formation DEUST Pharmacie.
- Création de nouvelles formations (télémédecine, coordination des soins, etc.) en s'appuyant sur les outils et dispositifs de la simulation.
- Construire une offre de formation continue « Assistant Médicaux », « Aides-soignants ».
- Construire une offre de formation continue « coordinateurs interprofessionnels » des MSP et communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).
- Construire une offre de formation continue « Médiateurs/éducateurs en santé ».
- Ouvrir la formation Éducateur Activité Physique Adaptée et Sportive à Angers et Laval en déclinaison de l'offre sur le site du Mans.
- Révision des programmes de formation pour inclure des modules sur les innovations médicales et les pratiques de pointe.
- Utilisation d'équipements de simulation, de formations de formateurs et de plateformes numériques partagées dans les priorités du programme TUS, en soutien à l'universitarisation effective des formations et à la montée en qualité des parcours sur l'ensemble du territoire.
- Structurer une interaction entre les universités et les professionnels pour permettre l'adaptation continue de la formation aux besoins de la santé et symétriquement la transformation de l'offre de santé via l'offre de formation.
- Développement de solutions de télémedecine : Extension des services de télémedecine, notamment dans les zones rurales et les régions sous-dotées, pour améliorer l'accès aux soins.

### 4. PROPOSITIONS DE CRITERES D'EVALUATION POUR L'AXE 3 :

- Nombre d'étudiants formés aux nouvelles compétences.
- Nombre de formations communes entre différents départements.
- Nombre de formation DEUST préparateurs en pharmacie.
- Nombre d'Infirmiers en Pratique avancée (IPA) formés sur le territoire.
- Offre de formation sur les nouveaux métiers de la santé.
- Évaluation de l'impact des formations sur la pratique professionnelle.
- Nombre de formateurs mobilisés en simulation et leur taux de certification en simulation.
- Nombre d'étudiants formés par filière (médecine, infirmiers, maïeutique, etc.).

## AXE 4 : RECHERCHE ET INNOVATION EN SANTE

La recherche et l'innovation représentent un levier stratégique majeur pour répondre aux défis de santé publique, renforcer l'attractivité des territoires et transformer durablement les pratiques professionnelles. Sur le territoire Sarthe Anjou Mayenne, elles s'inscrivent dans une logique de déploiement territorial, de décloisonnement des disciplines et de synergie entre acteurs universitaires, hospitaliers, médico-sociaux et industriels.

Porté par des infrastructures de recherche solides, des réseaux dynamiques et des partenariats engagés, l'Axe 4 vise à faire **émerger une véritable identité scientifique territoriale**. L'enjeu est double : stimuler une production de savoirs ancrée localement, tout en assurant un rayonnement académique et une capacité d'innovation au service des besoins concrets des populations. Cette ambition s'appuie sur des actions concrètes déjà en cours et sur une feuille de route partagée pour amplifier les projets, mutualiser les ressources et structurer l'écosystème de recherche et d'innovation du TUS-SAM, permettant de capitaliser sur les forces du territoires, source d'excellence pour la recherche et l'innovation en santé et déployer une dynamique territoriale de recherche en santé attractive pour les professionnels.

### 1. AMBITIONS DE L'AXE 4

- Renforcer la coopération interdisciplinaire.
- Soutenir et développer la recherche et l'innovation en santé dans les territoires.
- Rendre visible et attractive notre subdivision via la recherche et l'innovation.
- Capitaliser sur les forces du territoire pour renforcer la recherche et l'innovation en santé pour les professionnels et les étudiants.
- Créer une identité recherche Sarthe Anjou Mayenne auprès des étudiants, chercheurs, enseignants.

### 2. BILAN DES ACTIONS MENEES ENTRE 2020 – 2024

#### DEVELOPPER LA RECHERCHE CLINIQUE ET L'INNOVATION EN SANTE, A L'ECHELLE TERRITORIALE

Le Campus Santé d'Angers, rassemblant Faculté de Santé et CHU, constitue un acteur majeur de la recherche clinique, figurant parmi les 301-400 meilleures institutions au classement de Shanghai (ARWU 2022) ce qui témoigne d'une excellence scientifique constante. La Structure Fédérative de Recherche (SFR ICAT) anime plusieurs équipes de recherche et développe des projets autour des interactions cellulaires et des applications thérapeutiques, contribuant ainsi à des avancées significatives en santé. Plus spécifiquement, le site angevin porte 4 axes forts de recherche hospitalo-universitaires translationnels : l'axe « Métabolisme », l'axe « Hémopathies malignes et dysimmunités », l'axe « NeMO Neurologie Mitochondrie Omiques », et enfin l'axe VMT « Vieillissement Mouvement Technologie ».

#### LE RESEAU D'INNOVATION SAM : UNE INNOVATION INTERDISCIPLINAIRE ET TERRITORIALE

Le réseau d'innovation SAM (Santé, Activité Physique, Métiers de l'ingénierie et des sciences humaines et sociales – Sarthe Anjou Mayenne), animé par la Faculté de Santé de l'Université d'Angers et la Comue Angers-Le Mans, constitue depuis 2020 un pilier de l'innovation territoriale. Créé à l'initiative des universités et hôpitaux de la région, ce réseau rassemble des acteurs variés, tels que des écoles d'ingénieurs (ESEO, ENSAM),

des établissements de santé (CHU d'Angers, CH du Mans, CH de Laval) et des universités, pour promouvoir la santé par l'activité physique, la réhabilitation et le bien-être. Depuis 2020, il a permis d'organiser cinq journées scientifiques, financer 17 projets de recherche, et créer deux chaires grâce à des partenariats publics et privés. Ces initiatives visent à développer des technologies innovantes – numériques et robotiques – en réponse aux besoins des usagers et à renforcer les collaborations entre les chercheurs, professionnels de santé et industriels. L'enjeu de ce réseau territorial et pluriprofessionnel est de rassembler sur l'ensemble du territoire l'ensemble des acteurs de l'innovation, depuis les usagers du champ de la santé (professionnels et citoyens) jusqu'aux « innovateurs » académiques, associatifs et industriels, afin d'imaginer, développer, créer et tester les innovations de demain en réponse aux besoins perçus et exprimés au quotidien par les acteurs sanitaires et médico-sociaux.

---

#### POPS (PREVENTIONS, ORGANISATIONS ET PARCOURS EN SOINS PRIMAIRE) : LA RECHERCHE EN SOINS PRIMAIRE

Crée en 2024, l'unité de recherche (UR) POPS se concentre sur la recherche en soins primaires, un domaine clé pour répondre aux enjeux de santé publique. Elle permet d'améliorer la qualité des soins et des parcours patients, en intégrant des approches populationnelles et innovantes. Elle favorise le transfert des connaissances vers la pratique et répond aux défis épidémiologiques et sociétaux (prévention, vieillissement, multimorbidités, précarité). Elle vise à faciliter le transfert des connaissances issues de la recherche vers la pratique clinique, à évaluer l'efficacité et la faisabilité des innovations thérapeutiques, organisationnelles et technologiques en soins primaires en s'appuyant sur les parcours de soins, l'approche biopsychosociale ou encore la prise de décision partagée, et enfin elle vise à produire des données probantes adaptées aux contextes locaux pour guider les politiques de santé publique. Son rôle est aussi d'attirer et de former des professionnels à la recherche. Ce projet vise à améliorer la santé des populations en structurant les soins primaires comme un levier majeur de la santé publique.

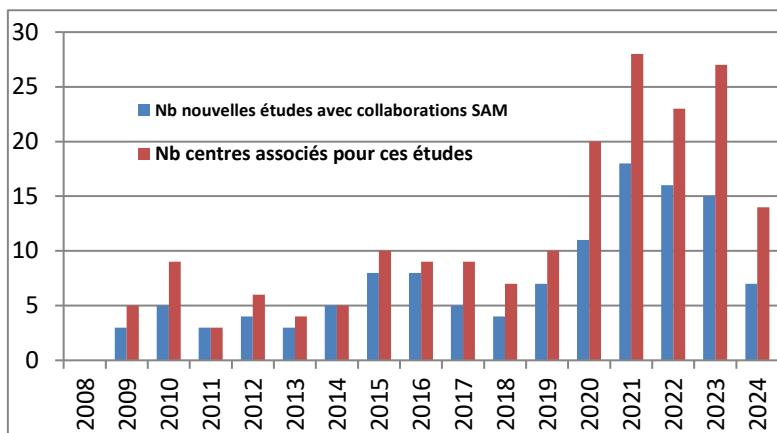
**La recherche en soins primaires, portée par l'UR POPS, et le réseau d'innovation pluriprofessionnel et territorial SAM illustrent l'engagement du territoire dans une approche collaborative et moderne de la santé.**

---

#### LA DRCI SAM : UN LEVIER STRATEGIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RECHERCHE CLINIQUE LOCALE

La **DRCI SAM** (Sarthe-Anjou-Mayenne) s'inscrit dans une dynamique hémis-régionale existante depuis 2018 entre 8 établissements (CHU d'Angers, CH du Mans, CH de Laval, CH du Haut-Anjou, CH de Cholet, CH de Saumur, CESAME, Les Capucins). Des actions de formation, soutien à l'investigation et à la promotion de projets de recherche, sont portées par le CHU d'Angers et le CH du Mans au service des structures de l'hémis-région est des Pays de la Loire qui ne disposent pas encore des moyens pour soutenir leurs chercheurs.

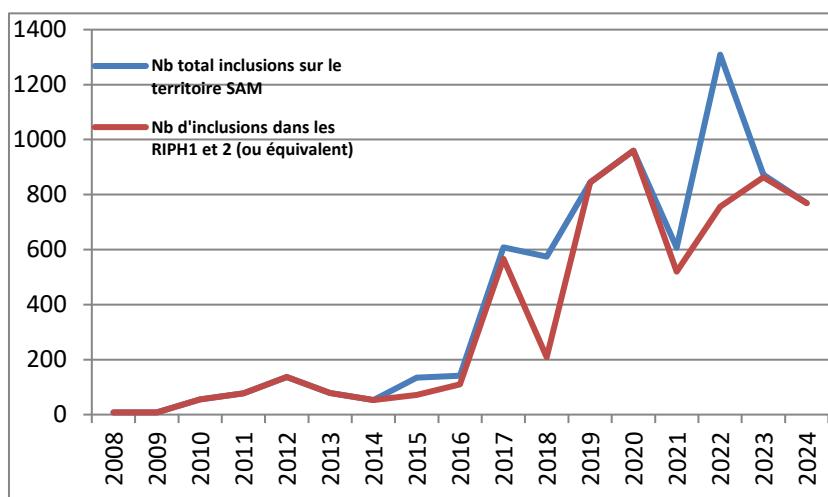
Depuis sa création en 2018, ce sont **78 projets de recherche** qui, à ce jour, ont été lancés entre au moins deux établissements parmi ceux cités ci-dessus. Ces études sont toutes promues par le CHU d'Angers ou le CH du Mans, par leurs propres investigateurs ou pour le compte de ceux des établissements associés.



Concrètement, cette structuration a permis d'inclure, en cumulé depuis 2018, près de 6000 patients (5935), diffusant ainsi l'accès à la recherche et aux traitements innovants à une plus grande partie de la population.

Ces résultats positifs sont le fruit de partages d'expériences, de formations et d'accompagnements personnalisés et surtout d'une coopération transparente, régulièrement animée par des binômes scientifiques-directeurs d'hôpitaux.

Première structuration locale de ce genre en France, la DRCI de territoire a été reconnue par la DGOS comme une « entité de recherche » à part entière.



Pour renforcer ce dynamisme, un premier appel d'offre de recherche territorial a été mis en place à l'initiative du CHU d'Angers en 2023 avec pour objectif de financer des projets faisant participer *a minima* 2 établissements de l'hémi-région est des Pays de la Loire. La priorité était donnée aux établissements hors CHU d'Angers et CH du Mans qui disposent eux-mêmes de leur propre appel d'offre interne. Des projets médicaux et paramédicaux pouvaient être proposés. Finalement, 4 projets ont été retenus, portés par le CH de Saumur, le CH de Cholet, le CHU d'Angers et le CH de Laval. Cet appel d'offre a été renouvelé en 2024 et 3 projets ont été désignés lauréats.

- Exemple : 5 centres (CHU d'Angers, CH du Mans, CH de Cholet, CH de Laval et CH de Saumur) sont engagés depuis 2 ans dans l'étude « ALAMO » (Pr Corentin Orvain) sur le devenir des patients atteints de leucémie aigüe myéloblastique selon leur parcours de soins.

En 2024, le CHU d'Angers a été labellisé Tiers-Lieu d'expérimentation en santé numérique. Fort des collaborations historiques avec les établissements de la DRCI SAM, il a étendu le volet géographique de son Tiers-Lieu (intitulé « MOBIS » pour MOBilités Intelligentes en Santé) aux établissements de la DRCI SAM afin de privilégier des partenariats locaux et promouvoir l'accès à l'innovation au plus grand nombre.

→ Exemple : Le projet de rééducation fonctionnelle pédiatrique « EMMVIES » vise à expérimenter les bénéfices d'un programme d'entraînement à la marche en mobilisant un tapis de marche connecté à un casque de réalité virtuelle chez trois groupes d'enfants (paralysie cérébrale, myopathie, obésité). Cette étude est actuellement déployée dans deux établissements de l'hémi-région (CHU d'Angers, Centre des Capucins).

**La DRCI SAM portée par le CHU joue un rôle clé dans le soutien à des projets novateurs, en renforçant les synergies entre acteurs académiques et établissements de santé.**

**Elle permet aux patients des 9 établissements impliqués de bénéficier des dernières avancées de l'innovation et de la recherche.**

**Elle conforte la dynamique TUS-SAM et l'attractivité de l'exercice médical en établissement et en soins primaires, en apportant les moyens de développer une activité de recherche en tout point du territoire.**

### 3. ACTIONS PROPOSEES POUR DE L'AXE 4 DANS L'AMBITION TUS-SAM- 2025 – 2029

- Animation de l'unité de recherche POPS : Recherche et Innovation en Soins sur le territoire avec deux axes :
  - Préventions,
  - Organisations et Parcours en Soins primaires.
- Intégration dans le tissu économique territorial via un "cluster de chaires"(SAM).
- Expérimentations de solutions innovantes en santé au plus proche des utilisateurs.
- Communication journée de recherche de territoire SAM.
- Mise en place d'un programme de formation à et par la recherche (SAM via les 2 chaires).
- Promotion des publications scientifiques et collaborations interdisciplinaires.
- Animation du Réseau SAM Activité Physique – Métiers de l'ingénieur et des sciences Humaines au service de la prévention et du soin, Mise à disposition d'un tiers lieu.
- Soutien à un poste chargé de projet pour créer une Identité Sarthe Anjou Mayenne auprès des étudiants, chercheurs, enseignants.
- Mettre en place un groupe de travail pour mieux communiquer sur les projets de recherche sur le Territoire.
- Appel offre « interne » territorial TUS/SAM (école, Université, structures soins primaires, ...) : avoir une enveloppe financière commune à tous les porteurs de projets solliciter ALM à Tous types de projet recherche (clinique, soins primaires, ...).
- Mettre en place un groupe scientifique décisionnaire pour AAP SAM.
- Mettre en place un cahier des charges.
- Faire un état des lieux des frein rencontré par les porteurs de projets (travailler les axes d'amélioration).

- Identifier (\*répertoire/mot clés par exemple) je veux déposer un projet vers qui je m'oriente (Une IA qui aiderait à orienter les porteurs de projets selon ses besoins vers les bons interlocuteurs) .
- Augmentation des projets de recherche cliniques collaboratifs sur l'hémi-région.

#### 4. PROPOSITIONS DE CRITERES D'EVALUATION DE L'AXE 4 :

##### INDICATEURS ACADEMIQUES :

- Nombre de projets de recherche académiques en santé au sein de l'hémi-région, entre établissements publics de santé et avec les écoles et les universités du territoire (ex. Appel d'offre de la DRCI SAM, SAM Student Project).

Différencier les catégories de projets :

- Établissements publics de santé / écoles.
- Établissements publics de santé / universités du territoire.
- Établissements publics de santé / professionnels et structures de soins primaires.
- Financements obtenus dans le cadre de la réponse à des appels à projet.
- Nombre de partenariats avec des entreprises ou laboratoires externes pour des projets innovants.
- Nombres de publications scientifiques issues des travaux de recherche collaboratifs.

##### INDICATEURS D'INTEGRATION INTERPROFESSIONNELLE ET TERRITORIAUX

- Nombre de projets de recherche interprofessionnels intégrant plusieurs départements (médecine, maïeutique, pharmacie, etc.).
- Création de nouveaux outils professionnels via des collaborations inter disciplines (applications, robots, matériel connecté).
- Nombre de projets sur tout le territoire SAM.
- **Renforcer la recherche et l'innovation en santé sur le territoire Sarthe-Anjou-Mayenne, c'est bien plus qu'un enjeu académique : c'est une stratégie d'attractivité pour les professionnels de santé, actuels et futurs. En leur offrant un environnement stimulant, propice à l'expérimentation, à la production de connaissances et à la collaboration interprofessionnelle, le TUS-SAM se positionne comme un pôle de référence pour celles et ceux qui souhaitent allier pratique clinique, engagement territorial et ambition scientifique.**
- **La dynamique portée par les unités de recherche, les réseaux territoriaux et la DRCI est un socle solide pour fidéliser les talents, renforcer les coopérations entre établissements et faire émerger des projets à fort impact. Incrire la recherche dans le quotidien des soignants, des étudiants et des structures de soins, c'est créer les conditions d'un ancrage durable sur le territoire et d'une réponse innovante, adaptée aux réalités locales. La recherche devient ainsi un moteur de transformation du système de santé... et un atout stratégique pour son attractivité.**

## AXE 5 : PILOTAGE, EVALUATION ET PARTENARIAT

L'ambition TUS-SAM doit pouvoir appuyer son pilotage partenarial sur une évaluation structurée et efficace garantissant réactivité et efficience du dispositif tant dans sa capacité à transformer les parcours des étudiants et l'installation de nouveaux professionnels dans les territoires que dans l'impact de ses innovations. Le suivi proposé doit s'appuyer sur des travaux de recherche universitaire, comme la possibilité de suivi longitudinal de cohortes. Cette évaluation devra se baser sur un collectif représentant les différents acteurs impliqués dans l'ambition.

### 1. AMBITIONS DE L'AXE 5

- Construire une dynamique de pilotage et d'évaluation du projet universitaire territorial.
- S'appuyer sur des données factuelles et des objectifs partagés pour guider les décisions.
- Anticiper les besoins et opportunités du territoire.
- Adapter les nouvelles organisations pour répondre aux besoins des habitants.

### 2. ACTIONS PROPOSEES DE L'AXE 5

- Mettre en place un comité de gouvernance et comités techniques.
- Partager les ambitions définies avec tous les partenaires, afin d'assurer une vision commune et cohérente.
- Valider les axes de travail avec les partenaires pour déployer une méthodologie de projet partagée.
- Mettre en place une commission d'évaluation du dispositif TUS regroupant les partenaires engagés, transverse à tous les axes.
- Organiser des groupes de travail inter structures.
- Renforcer les partenariats avec les acteurs de la santé et de la formation.
- Participer à un état des lieux des actions déjà existantes sur le territoire pour les évaluer, améliorer ou réajuster selon les besoins de territoire.

### 3. PROPOSITION DE CRITERES D'EVALUATION DE L'AXE 5

- Fréquence et qualité des évaluations menées.
- Impact des ajustements stratégiques basés sur les données collectées.
- Nombre et diversité des partenaires impliqués dans le projet.
- Diffusion et reconnaissance des résultats aux niveaux national et international.
- Création de groupes de travail inter structures.
- Désignation de référents pour chaque axe.
- Organisation de réunions régulières de suivi.
- Renforcement des partenariats avec les acteurs de la santé et de la formation.
- Participation au groupe de travail et outils de rendus compte

## BUDGET ET ECHEANCIER

Afin de garantir le bon déploiement du projet "Ambition TUS-SAM ", un budget prévisionnel doit être défini en fonction des besoins identifiés pour chaque axe d'action. De même, un échéancier précis permettra d'assurer un suivi optimal et d'anticiper les ajustements nécessaires.

### 1 BUDGET PREVISIONNEL

- Estimation des coûts de l'ambition :
  - Ressources humaines
  - Formations
  - Outils / plateformes techniques
- Identification des sources de financement (subventions, partenariats, fonds propres).

Le budget global associé à l'ambition TUS-SAM engage l'ensemble des partenaires du projet – université, établissements de santé, collectivités territoriales, ARS – dans une dynamique de coconstruction et de coresponsabilité. Plus qu'un simple outil financier, il constitue un indicateur clé de l'adhésion collective au projet et de sa faisabilité à l'échelle du territoire.

### 2 ÉCHEANCIER

- Définition des grandes phases de mise en œuvre.
- Fixation de jalons pour l'évaluation intermédiaire des résultats.
- Ajustements en fonction des retours et de l'évolution des besoins.

Le projet "Ambition TUS-SAM-" repose sur une stratégie claire articulée autour de quatre axes d'actions et d'un cadre d'évaluation rigoureux. Les indicateurs mis en place permettent de mesurer l'impact des actions entreprises, d'ajuster les initiatives et d'assurer la pérennité du projet. La mise en place d'un budget structuré et d'un échéancier précis est essentielle pour garantir l'efficacité et la viabilité des actions engagées.

## CONCLUSION : PLAIDOYER POUR UNE COOPERATION RENFORCEE

### SYNTHESE DES BENEFICES MUTUELS

Dans un contexte où les défis sanitaires s'intensifient et où les besoins en soins deviennent de plus en plus complexes, la coopération entre les acteurs locaux, régionaux et universitaires est une nécessité. La Faculté de Santé de l'Université d'Angers incarne cette dynamique collaborative à travers le déploiement du Territoire Universitaire de Santé Sarthe Anjou Mayenne (TUS-SAM), une initiative pionnière et porteuse d'avenir.

La santé n'est pas seulement une responsabilité médicale ; elle est un pilier du bien-être social, un levier de développement économique et une source de cohésion territoriale. En s'appuyant sur des partenariats solides entre collectivités, institutions universitaires, et professionnels de santé, nous pouvons relever les défis suivants :

- **Réduire les inégalités d'accès aux soins** : Par la formation de professionnels compétents et leur implantation dans des territoires sous-dotés, le projet TUS agit directement pour combler les déserts médicaux.
- **Innover pour l'excellence** : Les technologies numériques, la simulation en santé et les dispositifs de télémédecine développés au sein de la Faculté et du CHU offrent aux étudiants et professionnels des outils modernes, adaptés aux exigences du secteur.
- **Répondre aux besoins des citoyens** : Une formation ancrée dans le territoire garantit que les professionnels formés comprennent les réalités locales et y répondent efficacement.

Vous l'aurez compris à la lecture de ce bilan, ce projet est une réponse collective aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Il reflète l'ambition partagée de renforcer l'attractivité des territoires et d'améliorer durablement la qualité de vie de leurs habitants. **C'est ensemble, par une coopération engagée, que nous pouvons transformer ces défis en opportunités.**

Les ambitions présentées ici ont vocation à structurer un projet détaillé, ajusté aux besoins identifiés sur le terrain. Elles ouvrent la voie à une programmation opérationnelle précise, à construire en lien étroit avec les acteurs locaux. L'effort budgétaire à fournir, partagé entre partenaires, est le reflet de l'engagement à long terme pour un système de santé plus attractif, plus équitable et plus innovant. Il doit permettre de pérenniser les actions engagées et de poursuivre, ensemble, une trajectoire de transformation concrète et mesurable.

- **En conclusion, investir dans la santé sur un territoire contribue à créer un cercle vertueux, où la qualité de vie, le dynamisme économique, et l'attractivité académique s'enrichissent mutuellement. La santé devient ainsi un puissant levier de développement, impactant positivement l'ensemble de la communauté et assurant une croissance durable pour le territoire, c'est pourquoi ensemble nous souhaitons nous engager dans la mise en œuvre de cette ambition.**

## INVITATION A S'ENGAGER

### Un partenariat gagnant-gagnant pour les territoires

L'engagement des collectivités dans le projet des Territoires Universitaires de Santé Sarthe Anjou Mayenne (TUS-SAM) représente une opportunité stratégique pour répondre aux attentes des citoyens et construire un avenir durable. En participant activement à ce projet, les collectivités :

1. **Renforcent leur attractivité territoriale** : En devenant des pôles de formation et d'innovation, elles attirent talents, entreprises et investissements, tout en retenant leur population locale, notamment les jeunes professionnels.
2. **Améliorent l'accès aux soins** : En soutenant la formation et l'installation de professionnels de santé sur leur territoire, elles contribuent à répondre aux besoins locaux en santé et à réduire les déserts médicaux.
3. **Contribuent à l'innovation en santé** : Grâce aux infrastructures modernes (centres de simulation, plateformes numériques, télémédecine), elles participent à la mise en place de solutions adaptées aux enjeux sanitaires du 21<sup>e</sup> siècle.

### Des actions concrètes pour un engagement durable

La Faculté de Santé d'Angers propose une démarche structurée pour intégrer les collectivités dans ce projet d'envergure.

- **Signature de la convention-cadre « Ambition TUS-SAM »** : Cet accord formalise le partenariat entre les collectivités et les acteurs universitaires, garantissant une répartition claire des responsabilités et un suivi rigoureux des résultats.
- **Contribution aux infrastructures nécessaires** : Les collectivités peuvent soutenir le développement de logements étudiants, de centres de santé ou de dispositifs de transport pour améliorer l'accessibilité des formations et des soins.
- **Participation aux comités stratégiques** : En intégrant les instances de décision et de pilotage, elles contribuent activement à la définition des priorités du projet et à sa mise en œuvre.
- **Engagement financier pour maintenir les actions engagées et les déployer.**

## UNE VISION PARTAGEE AU SERVICE DES CITOYENS

S'engager dans ce projet, c'est investir dans l'avenir de son territoire et répondre aux attentes de ses citoyens. Cet engagement est une réponse concrète aux besoins de santé publique, un levier pour l'attractivité régionale, et une action porteuse de sens.

Ensemble, collectivités, universitaires et professionnels peuvent faire du projet TUS-SAM une réussite collective et exemplaire.

## GLOSSAIRE :

- **AAP** : Appel À Projets
- **AH** : Assistant Hospitalier
- **ARS** : Agence Régionale de Santé
- **CCU-AH** : Chef de Clinique des Universités - Assistants des hôpitaux
- **CCMG** : Chef de Clinique de Médecine Générale
- **CESP** : Contrat d'Engagement de Service Public
- **CH** : Centre Hospitalier
- **CHU** : Centre Hospitalier Universitaire
- **CPTS** : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
- **DéSI** : Département de Sciences Infirmières
- **DRCI** : Délégation à la Recherche Clinique et à l'Innovation
- **DUMG** : Département Universitaire de Médecine Générale
- **ECN** : Épreuves Classantes Nationales
- **IFE** : Institut de Formation des Ergothérapeutes
- **IFMK** : Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie
- **IFSI** : Institut de Formation en Soins Infirmiers
- **IPA** : Infirmier en Pratique Avancée
- **LAS** : Licence Accès Santé
- **MCA** : Maître de Conférences Associé
- **MG** : Médecine Générale
- **MSP** : Maison de Santé Pluriprofessionnelle
- **PA** : Professeur Associé
- **POPS** : Préventions, Organisations et Parcours en Soins Primaires
- **SAM** : Sarthe Anjou Mayenne (ou Réseau Santé Activité physique et Métiers de l'ingénierie et des sciences humaines)
- **SeSa** : Service Sanitaire pour les étudiants en santé
- **TUS** : Territoire Universitaire de Santé
- **UR** : Unité de Recherche

MERCI à tous les partenaires TUS :

